

## COMMUNE DE CHANEINS

# CONTRAT LOCATION ESPACE AMPHI

ASSOCIATION :	
Réservation du	Au
Nom-prénom représentant	
Téléphone	Date de contrat :
Signature représentant :	Signature régisseur :
Règlement :	90€

### Conditions particulières de location :

**Article 1** Sont compris dans la location

- ✓ L'espace « AMPHI »
- ✓ La halle, terrains de boules, amphithéâtre.
- ✓ Les tables
- ✓ Bancs
- ✓ L'accès à l'électricité et à l'eau potable
- ✓ L'accès aux toilettes extérieures de la salle de sports sans fourniture
- ✓ L'évier
- ✓ Le coffret électrique
- ✓ L'éclairage sous la halle et dans le container

Tout le matériel est dans le container

Les clés des toilettes et du container sont à récupérer en mairie. En aucun cas les clés devront être échangées entre associations.

**Article 2** Faire un état des lieux du matériel avant et après, signaler toutes dégradations.

**Article 3** Les toilettes devront être rendues propres, auquel cas nous facturons le nettoyage. Les alentours de l'espace Amphi devront être également nettoyés, les galets et autres éléments des espaces verts ne devront être déplacés. Un état des lieux sera fait à l'issue de la location.

**Article 4** Tout emplacement autre que l'Espace Amphi sont interdits à toutes manifestations. Toute utilisation de l'espace public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la mairie minimum 15 jours avant.

Aucun véhicule ne doit rouler dans le parc et les jeux de boules.

La caisse frigo sera placé par l'agent technique selon les directives des assos le vendredi et reprise par l'agent le lundi, propre.

Attention à respecter la tranquillité du voisinage : musique, mise en place et rangement du matériel.